



www.mutualite.fr

Paris, le 23 septembre 2013

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **La Mutualité Française accueille avec satisfaction la présentation de la stratégie nationale de santé**

Lors des débats sur les échéances électorales de 2012, la Mutualité Française, qui fédère la quasi-totalité des mutuelles santé, avait insisté sur la nécessité de mettre en place un parcours de santé à partir des soins de premiers recours, ainsi que le tiers payant pour y accéder.

Elle accueille donc avec satisfaction la présentation de la stratégie nationale de santé par la Ministre des affaires sociales et de la santé et les 3 piliers de cette stratégie :

- le développement de la prévention à tous les âges de la vie,
- le parcours de santé organisé autour du patient et des soins de premier recours,
- la rénovation du pilotage du système de santé.

La Mutualité Française partage la volonté de mettre en place le tiers payant dans les soins de premiers recours qui permettra d'améliorer l'accès à des soins de qualité. La Mutualité Française participera activement aux travaux permettant d'y parvenir rapidement en respectant le rôle et la place de chacun : Assurance maladie obligatoire, Assurance maladie complémentaire et professionnels de santé.

La Mutualité Française accueille également avec satisfaction et impatience la généralisation de la complémentaire santé ainsi que la réorientation des aides publiques accordées aux garanties complémentaires vers les plus démunis. Elle réaffirme qu'une fiscalité volontariste est seule à même de permettre de développer des garanties solidaires et responsables.

Enfin, la Mutualité Française se félicite de la consécration de la démocratie sanitaire comme axe à part entière de la stratégie nationale de santé. Mouvement social historique, elle prendra naturellement toute sa place dans l'évolution envisagée.

#### **À propos de la Mutualité Française**

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. [www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)

**Contact presse** : Christelle Cros - 01 40 43 63 26 – [christelle.cros@mutualite.fr](mailto:christelle.cros@mutualite.fr)